

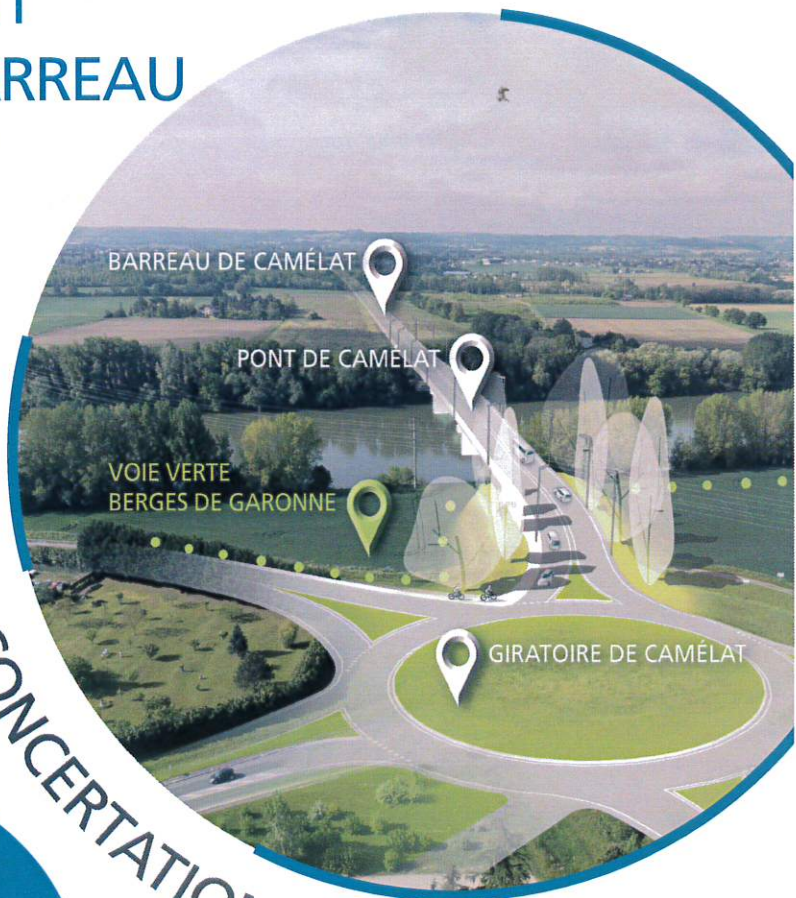
CRÉATION

DU PONT

ET DU BARREAU

DE CAMÉLAT

CONCERTATION PUBLIQUE



DU 26 OCTOBRE
AU 27 NOVEMBRE
2020

**votre avis
compte !**



www.agglo-agen.fr



VOTRE AVIS COMPTE I

En application des dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, l'Agglomération d'Agen, Maître d'ouvrage de l'opération, organise une concertation publique relative au projet de création du pont et du barreau de Camélat.

ENTRE LE 26 OCTOBRE ET LE 27 NOVEMBRE 2020, chacun est invité à s'informer et à donner son avis sur le projet soumis à la concertation.

POUR S'INFORMER :

- l'exposition permanente installée dans les 5 lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- ▶ **la mairie de Colayrac-Saint-Cirq :**
14 rue des Écoles
47450 Colayrac-Saint-Cirq
Tél. 05 53 77 57 50 ;
- ▶ **la mairie de Brax :**
2 rue du Levant
47310 Brax
Tél. 05 53 68 70 00 ;
- ▶ **la mairie du Passage d'Agen :**
69 rue Gambetta
47520 Le Passage d'Agen
Tél. 05 53 77 18 77 ;
- ▶ **l'Agglomération d'Agen :**
8 rue André Chénier
47000 Agen
Tél. 05 53 69 68 67 ;
- ▶ **la mairie d'Agen :**
place du Dr Esquirol
47000 Agen
Tél. 05 53 69 47 47 ;
- **l'espace Internet dédié**
www.agglo-agen.fr
- **la réunion publique ;**
- **les moments d'accueil du public.**

POUR DONNER SON AVIS :

- le site Internet dédié www.agglo-agen.fr via la rubrique « Je m'exprime » ;
- par courriel : concertation.camelat@agglo-agen.fr
- par courrier :
Agglomération d'Agen
Concertation publique pont et barreau de Camélat
8 rue André Chénier
BP 90045 - 47916 Agen Cedex 9 ;
- via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- la réunion publique ;
- les moments d'accueil du public ;
- le registre de recueil des avis, disponible sur les lieux d'accueil du public.

1 RÉUNION PUBLIQUE et 6 MOMENTS D'ACCUEIL du public pour échanger avec l'Agglomération d'Agen, maître d'ouvrage du projet	Vendredi 13 novembre	de 18h à 21h	Réunion publique	Centre des congrès d'Agen 1 avenue du Midi, 47000 Agen
	Mercredi 28 octobre	de 14h à 17h	Moment d'accueil	14 rue des Écoles 47450 Colayrac-Saint-Cirq
	Mardi 3 novembre	de 9h à 12h	Moment d'accueil	2 rue du Levant 47310 Brax
	Mardi 10 novembre	de 14h à 17h	Moment d'accueil	69 rue Gambetta 47520 Le Passage d'Agen
	Mercredi 18 novembre	de 18h à 20h30	Moment d'accueil	2 rue du Levant 47310 Brax
	Vendredi 20 novembre	de 17h à 20h	Moment d'accueil	69 rue Gambetta 47520 Le Passage d'Agen
	Mercredi 25 novembre	de 18h à 20h30	Moment d'accueil	14 rue des Écoles 47450 Colayrac-Saint-Cirq

La concertation est une étape essentielle qui permet de définir ensemble un aménagement et de le partager avec le plus grand nombre, au bénéfice du territoire et des citoyens.

À l'issue de la concertation publique, le bilan de la concertation consignera de façon synthétique l'ensemble des avis exprimés par le public lors de la concertation.

Ce bilan sera rendu public fin 2020 et mis à disposition sur le site Internet www.agglo-agen.fr